

# DELIBERATION DU CONSEIL

N°2024-09/46C

---

**Objet : DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ROUSSILLON A LA SPL PYRENEES-ORIENTALES AMENAGEMENT.**

---

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 septembre, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, à la salle Escaro à Saint-Cyprien, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37	Vote :	Pour :	31
En exercice :	37		Contre :	0
Présents :	27		Abstention :	0

**Présents :** Dominique ANDRAULT, François BONNEAU, Joëlle CANAVY, Thierry DEL POSO, Alain FERNANDEZ, Jacques FIGUERAS (jusqu'à l'affaire n°6), Ange GARCIA, Jean GAUZE, Valérie LISSARRE, Thierry LOPEZ, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Marie-Thérèse NEGRE, Robert OLIVE, Marie-Claude PADROS, Anne-Marie PEGAR-BOIX, Angèle PEREZ, Colette ROIG, Jean ROMEO, Pierre ROSSIGNOL, Manon SABARDEIL, Louis SALA (jusqu'à l'affaire n°6), Suzanne SICARD, Thierry SOLDÀ, Eva SOUBIELLE, Jean-Jacques THIBAUT, Sylvie TORRES.

**Absents excusés ayant donné procuration :** Danielle CULAT donne pouvoir à Eva SOUBIELLE  
Myriam DARDENNE donne pouvoir à Robert OLIVE  
Pascale GUICHARD donne pouvoir à Thierry DEL POSO  
Pierre ROGE donne pouvoir à François BONNEAU

**Absents excusés :** Eliane BERDAGUER, Stéphane CALVO, Magali FONTENEAU, Nathalie PINEAU, Katia ROMAGOSA, Thierry SIRVENTE.

**Secrétaire de séance** : Anne-Marie PEGAR-BOIX

**Date de convocation :** 17 septembre 2024

---

Le Président expose à l'Assemblée,

**Vu** l'article L1531-1 du CGCT,

**Vu** les articles L225-1 et suivants du code de commerce,

**Vu** la délibération du Conseil n°2022-11/49C du 30 novembre 2022 portant entrée de la CCSR au capital de la SPL PO A,

**Considérant** qu'au titre de la délibération précitée, la CCSR détient 75 actions de la SPL PO A et participe à son capital à hauteur de 750 €,

**Considérant** qu'en raison de son statut d'actionnaire minoritaire, la CCSR siège au sein de l'assemblée spéciale qui réunit les petits porteurs,

**Considérant** qu'il convient de désigner un représentant qui sera mandataire de la CCSR au sein de ladite assemblée,

Il est décidé de procéder au vote à main levée.

Le Président propose la candidature de François BONNEAU.

**A L'UNANIMITE DES PRESENTS, EST DESIGNE François BONNEAU.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,  
Le Président**

